

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
31 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 31 décembre 2022, adressée à la Présidente  
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil  
de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 9 de la résolution 1977 (2011) du Conseil et de vous faire tenir ci-joint l'examen de 2022 de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité  
créé par la résolution 1540 (2004)  
(Signé) Juan Ramón de la Fuente



## Annexe

### Examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en 2022

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de suivre de près l'application de la résolution et de prendre au niveau approprié les décisions ultérieures qui pourraient s'avérer nécessaires. Le 20 avril 2011, il a adopté à l'unanimité la résolution 1977 (2011). Au paragraphe 9 de ladite résolution, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a été chargé de procéder à un examen de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) chaque année avant la fin du mois de décembre, et d'y traiter en particulier de tous les aspects des paragraphes 1 à 3 de la résolution 1540 (2004), notamment en intensifiant et en poursuivant les efforts visant à mettre en œuvre la résolution en accord avec les autorités et législations nationales et dans le respect du droit international. Dans sa résolution 2325 (2016), adoptée le 15 décembre 2016, le Conseil s'est félicité que la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) continue de faire l'objet de l'examen, établi tous les ans, en décembre, avec l'aide du Groupe d'experts.

2. Le présent examen porte sur les travaux menés par le Comité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023<sup>1</sup>.

3. Les travaux du Comité durant cette période se sont déroulés dans le contexte d'un examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004).

#### II. Progrès et résultats

4. En 2022, le Comité, présidé par Juan Ramón de la Fuente Ramírez (Mexique), a continué de faciliter et de suivre l'application par les États de la résolution 1540 (2004). Il a tenu deux séances officielles et deux séances informelles au cours de l'année.

5. Durant ses travaux, le Comité a bénéficié du concours du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national, coordonné par Tainã Leite Novaes (Brésil), du groupe de travail sur l'assistance, coordonné par Romain Le Floc'h (France), du groupe de travail sur la coopération avec les organisations internationales, coordonné par Tracy Mbabu (Kenya) et du groupe de travail sur la transparence et les relations avec les médias, coordonné par Stephen Knight (États-Unis d'Amérique).

6. Le 25 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2622 (2022) par laquelle il a prorogé jusqu'au 30 novembre 2022 le mandat du Comité, qui continuerait de bénéficier du concours de son groupe d'experts. Il a également décidé que le Comité poursuivrait ses travaux au titre de son mandat, continuerait de procéder à l'examen approfondi, le mènerait à bien et lui ferait rapport sur la conclusion de l'examen.

7. Le 29 novembre, le Président du Comité a soumis au Conseil de sécurité le document final de l'examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) (voir S/2022/899, annexe).

---

<sup>1</sup> L'examen annuel de 2022 tient compte des données et informations reçues au 31 décembre 2022. Celles reçues après cette date figureront dans l'examen annuel de 2023.

8. Le 30 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2663 (2022), par laquelle il a prorogé le mandat du Comité pour une période de 10 ans, jusqu'au 30 novembre 2032, qui continuera de bénéficier du concours de son groupe d'experts.

## A. Suivi et mise en œuvre au niveau national

9. Au paragraphe 12 de sa résolution de 2325 (2016), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité continuerait de s'employer, en redoublant d'efforts, à promouvoir l'application intégrale par tous les États de la résolution 1540 (2004) au moyen de son programme de travail. Agissant sur instruction du Comité et dans les limites de son mandat, le Comité, avec l'aide de son groupe d'experts, a poursuivi l'établissement et l'analyse générale des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ladite résolution par les États ainsi que sur leurs actions d'information, de dialogue, d'aide et de coopération. Dans ses échanges avec les États Membres et conformément à la résolution 2325 (2016), le Comité a accordé l'attention voulue aux mesures d'exécution, aux mesures relatives aux armes nucléaires, chimiques et biologiques, aux mesures concernant le financement de la prolifération, à la localisation et à la sécurisation des éléments connexes, ainsi qu'aux contrôles aux frontières à l'exportation et au transbordement.

10. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a demandé aux États qui ne l'avaient pas encore fait de soumettre sans tarder au Comité leur premier rapport sur les mesures qu'ils avaient prises ou qu'ils comptaient prendre pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). Aucun premier rapport n'a été soumis au cours de l'année 2022. Au 31 décembre 2022, 185 des 193 États Membres de l'ONU avaient soumis leur premier rapport, et 8 États devaient encore le faire.

11. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a également engagé les États à donner un complément d'information sur ce qu'ils faisaient pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), y compris, à titre volontaire, sur leurs lois et réglementations et sur celles de leurs pratiques qui se révélaient efficaces. Le Comité n'a reçu aucun complément d'information au cours de la période considérée. Au 31 décembre 2022, 534<sup>2</sup> rapports nationaux, qu'il s'agisse de premiers rapports ou de rapports supplémentaires, avaient été soumis par les États Membres sur les mesures qu'ils avaient prises pour appliquer la résolution 1540 (2004).

12. Dans la résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a engagé les États à élaborer, à titre volontaire, un plan d'action national de mise en œuvre dressant la liste des priorités et des projets qu'ils avaient établis pour appliquer les principales dispositions de la résolution 1540 (2004). Au cours de la période considérée, le Botswana, le Kirghizistan et la Mongolie ont présenté de tels plans au Comité, qui en a reçu 46 au total. Le nombre d'États qui ont soumis de tels plans au Comité depuis 2007 s'élève à présent à 38.

13. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a estimé qu'il importait que le Comité continue de dialoguer activement avec les États au sujet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment par le moyen des visites qu'il leur rend à leur invitation. Pendant l'année 2022, le Comité s'est rendu à Madagascar, après y avoir été invité, afin d'examiner le plan d'action national de mise en œuvre du pays. Il a également été invité à participer à deux ateliers nationaux virtuels, l'un en Équateur, sur le renforcement de l'application de la résolution 1540 (2004), et l'autre au Botswana, sur le plan d'action national botswanais de mise en œuvre. Ces

<sup>2</sup> Et non 532, comme indiqué par erreur au paragraphe 10 du rapport d'examen annuel pour 2021 (S/2021/1121).

ateliers regroupaient un grand nombre de représentants chargés de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

14. Les États sont invités à faire connaître au Comité leurs points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), aussi bien dans leur capitale que dans leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. En 2022, 30 États ont nommé leurs points de contact ou actualisé les informations les concernant, comme suit : Allemagne, Cambodge, Colombie, Géorgie, Grenade, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Kenya, Malaisie, Maldives, Myanmar, Népal, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sierra Leone, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Ukraine et Zimbabwe. Au 31 décembre 2022, 142 États Membres (contre 136 à la même date en 2021) avaient communiqué au Comité les coordonnées de leurs points de contact.

15. Dans sa résolution 2325 (2016), le Conseil de sécurité a exhorté le Comité à entreprendre des initiatives visant à rendre les points de contact nationaux mieux à même d'aider les États, à leur demande, à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), et à continuer d'organiser, à l'échelle régionale, des programmes de formation des points de contact. Depuis 2015, neuf programmes régionaux de formation des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) ont été organisés. Aucune formation n'a cependant été organisée en 2022.

16. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à continuer de coopérer activement avec les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, afin de promouvoir le partage d'expérience, d'enseignements et des pratiques efficaces dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Le Comité note qu'il importe de promouvoir l'échange de données d'expérience en organisant, entre autres, des examens par les pairs et des exercices de simulation visant à évaluer et à renforcer les pratiques efficaces et en les enseignements tirés. Deux examens par les pairs ont eu lieu en 2022 : le premier a rassemblé le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan (8-10 novembre) et le second, qui était un examen de suivi, a regroupé le Panama et la République dominicaine (14-16 novembre). À ce jour, sept examens par les pairs ont été organisés dans le monde entier.

## B. Assistance

17. En 2022, Madagascar et la Sierra Leone ont soumis au Comité des demandes d'appui technique ou financier en vue d'organiser des ateliers nationaux sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Comité n'a reçu aucune demande d'assistance nécessitant une mise en relation avec des entités tierces, alors que quatre demandes de ce type avaient été formulées en 2021.

18. Soucieux de continuer à s'acquitter de sa fonction de centralisation en toute transparence, le Comité a continué d'afficher sur son site Web les résumés des demandes d'assistance soumises par des États Membres ainsi que les offres d'assistance émanant d'États Membres et d'organisations internationales, régionales et sous-régionales ou d'autres entités. Au 31 décembre 2022, il avait publié sur son site Web un total de 20 demandes d'assistance émanant de 18 États Membres.

19. Le Comité a également continué de tenir une liste récapitulative des demandes d'assistance, dans laquelle sont indiqués, d'après les informations disponibles, les cas où des offres et des demandes ont été mises en correspondance, et qui servira, selon les besoins pour répondre aux demandes d'information et, le cas échéant, lors

d'activités d'information, ainsi que pour suivre le fonctionnement du mécanisme d'assistance.

20. En application du paragraphe 5 de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, le Comité, secondé le cas échéant par son groupe d'experts, a poursuivi ses consultations avec les représentants des États dans le cadre d'activités d'information, notamment en ligne, et à l'occasion de concertations avec les États sur les obligations dont ils doivent s'acquitter au titre de la résolution 1540 (2004), et a régulièrement fourni des renseignements sur des méthodes d'assistance pouvant aider ces derniers à renforcer leurs cadres législatifs et réglementaires relatifs à ladite résolution, en les illustrant par des exemples. Il a également expliqué son rôle de centralisation, qui vise à faciliter la transmission d'informations entre les entités proposant une assistance et les États en demandant une, et encouragé les États qui formulent leur demande d'assistance au titre de la résolution 1540 (2004) à utiliser au besoin le modèle créé à cet effet.

21. Madagascar ayant formulé des demandes d'assistances (en 2019) et une demande d'appui technique (en 2022) en vue d'organiser un atelier national sur la mise en œuvre des obligations découlant de la résolution 1540 (2004), le Comité a approuvé la participation de membres de son groupe d'experts à cet atelier. Outre les parties prenantes nationales, des experts d'organisations internationales et régionales ont également participé à l'atelier.

22. En réponse à une demande d'assistance du Botswana en 2021, le Comité a fourni un appui technique pour un atelier national virtuel en 2022 sur un plan d'action national de mise en œuvre. Les États et les organisations internationales qui ont répondu favorablement à la demande d'assistance du Botswana ont également contribué à l'atelier.

23. En réponse à une demande d'assistance technique de l'Équateur, le Comité a apporté son appui à un atelier national virtuel sur l'application de la résolution 1540 (2004) organisé au cours de la période considérée.

24. Dans une lettre datée du 10 octobre 2022, la Norvège a communiqué des informations actualisées sur l'aide qu'elle fournissait à la Sierra Leone, qui avait soumis au Comité une demande d'assistance en 2021 en vue de bénéficier d'un appui législatif en lien avec la résolution 1540 (2004), dans le cadre d'un programme du Verification Research, Training and Information Centre financé par ses soins et visant à élaborer une législation nationale relative à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

### **C. Coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales**

25. Dans ses résolutions 1810 (2008) et 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à coopérer activement avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées afin de promouvoir le partage d'expérience et d'enseignements dans les domaines visés par la résolution 1540 (2004). Au paragraphe 22 de sa résolution 2325 (2016), le Conseil a invité le Comité à élaborer, en collaboration avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux concernés, des projets d'assistance pour aider les États à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). Le Comité a donc continué de renforcer sa coopération avec lesdits organismes et avec d'autres organes de l'Organisation compétents.

26. Pour ce qui est de la coopération avec les organisations internationales, le Comité, avec le concours de son groupe d'experts, a participé à des activités organisées par l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale des douanes (voir pièce jointe pour plus de détails).

27. En ce qui concerne la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, le Comité, avec le concours de son groupe d'experts, a participé à des activités en lien avec le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains, le Gouvernement mexicain, en coordination avec l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (voir pièce jointe pour plus de détails).

28. Le Comité a continué de s'employer à améliorer la coordination et la planification d'activités en se concertant et, le cas échéant, en élaborant des projets de collaboration avec les organisations internationales et régionales concernées, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Il a notamment :

a) tenu des échanges virtuels informels avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains ;

b) approuvé la participation de membres de son groupe d'experts à des réunions virtuelles d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, organisées à Vienne en avril et en octobre par la Division de la sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces réunions permettent aux représentants des organisations et initiatives participantes de partager des informations sur leurs activités et priorités dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment celles relevant du mandat du Comité. Elles sont également l'occasion de renforcer la coordination entre les différentes entités offrant une assistance afin de limiter le double emploi et de garantir un appui efficace aux États qui en font la demande.

29. Conformément au paragraphe 27 de la résolution [2325 \(2016\)](#), le Comité 1540 a continué d'étudier les façons de renforcer sa coopération avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste, notamment, s'il y avait lieu, en partageant davantage les informations, en coordonnant les visites que les trois Comités effectuaient dans les États dans le cadre de leurs mandats respectifs, leurs activités d'assistance technique et d'autres questions d'intérêt commun.

a) Le 23 novembre, le Président du Comité a présenté un exposé au Conseil de sécurité, avec la Présidente du Comité contre le terrorisme et la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ;

b) Le Groupe d'experts a assisté à des réunions d'information trimestrielles organisées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à l'intention de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin de communiquer des informations utiles et de s'entretenir de questions communes.

30. En tant qu'entité du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, le Groupe d'experts, agissant dans le cadre de son mandat, a continué de participer aux réunions des groupes de travail du Pacte. Elles lui ont donné l'occasion de prendre connaissance de toutes les activités menées par les membres des groupes de travail pouvant intéresser les travaux du Comité et le cas échéant et de leur présenter les exigences arrêtées dans la résolution 1540 (2004) ainsi que les travaux du Comité.

## **D. Transparence et information**

31. La transparence et les activités d'information sont des outils essentiels pour améliorer la coopération et sensibiliser les États, les parlementaires, les organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées et la société civile, issus entre autres de l'industrie, en ce qui concerne les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004) et l'application de ses dispositions.

32. En 2022, le Président, la Vice-Présidence et les experts, agissant sur les instructions du Comité et dans le cadre de son mandat, ont participé à 29 activités d'information (voir pièce jointe).

33. Si le Président ne peut assister à une activité présentant un intérêt pour le Comité, il envoie un message enregistré afin de s'acquitter dans toute la mesure possible de ses fonctions. En 2022, il est intervenu par message vidéo lors des manifestations suivantes :

a) un atelier sur le plan d'action national du Botswana pour l'application de la résolution 1540 (2004) (réunion virtuelle, 8 et 9 février) ;

b) une réunion régionale des acteurs jouant un rôle dans l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes (réunion virtuelle, 8 et 9 juin).

34. En 2022, le Comité a continué de servir de son site Web comme outil de sensibilisation du public, de source essentielle d'informations et de répertoire de ressources concernant la résolution 1540 (2004) pour les États Membres, ses propres membres et les représentants de la société civile et de l'industrie. Il a été régulièrement mis à jour avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, notamment s'agissant des éléments suivants :

a) le calendrier des activités d'information et des ateliers déjà tenus ou dont la tenue prochaine est confirmée, assorti de notes d'information ;

b) la liste des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) désignés par les États Membres et les organisations internationales et régionales ;

c) les demandes et les offres d'assistance ;

d) les rapports nationaux et les plans d'action nationaux de mise en œuvre soumis à titre volontaire ;

e) l'échange de données d'expérience, d'enseignements et de pratiques efficaces ;

f) les déclarations et les exposés faits par le Président et les membres du Comité.

## E. Questions administratives

35. Le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont continué de fournir un appui au Comité et au Groupe d'experts.

36. En 2022, plusieurs des activités du Comité ont été menées au moyen de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale. Les fonds utilisés durant la période considérée provenaient notamment de contributions de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Kazakhstan, de la République de Corée et de l'Union européenne.

37. Au cours de la période considérée, l'expert, Scott Spence, a quitté le Groupe.

## III. Examen approfondi

38. Au paragraphe 3 de sa résolution [1977 \(2011\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que le Comité 1540 procéderait, d'abord après cinq ans et ensuite avant le renouvellement de son mandat, à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#), présenterait, s'il y avait lieu, des recommandations quant aux ajustements à apporter audit mandat, et lui soumettrait un rapport sur ses conclusions. À la suite de ce premier examen, il a approuvé la résolution [2325 \(2016\)](#) le 15 décembre 2016.

39. En raison des retards causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les activités liées au second examen, notamment les consultations ouvertes, ont dû être reportées. Par sa résolution [2572 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Comité jusqu'au 28 février 2022, puis, par sa résolution [2622 \(2022\)](#), jusqu'au 30 novembre 2022 afin de lui laisser le temps de continuer de procéder à l'examen approfondi et de le mener à bien, tout en poursuivant ses travaux au titre de son mandat.

40. En 2022, tout en poursuivant ses travaux habituels, comme l'avait demandé le Conseil de sécurité, le Comité s'est attaché à parachever l'examen approfondi en tenant diverses réunions formelles et informelles pour s'entretenir de la mise en œuvre, de l'assistance, de la coopération, de l'information et de la transparence, ou encore de la structure d'appui du Comité ou de questions administratives.

41. Du 31 mai au 2 juin, le Comité a tenu au Siège de l'ONU à New York des consultations ouvertes avec les États Membres, les organisations internationales et régionales et les membres de la société civile concernés dans le cadre d'une session informelle sur l'examen approfondi.

42. Le Comité a achevé le rapport final de l'examen approfondi ([S/2022/899](#), annexe) et l'a soumis au Conseil de sécurité le 29 novembre.

43. Le 30 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2663 \(2022\)](#), par laquelle il a prorogé pour une période de 10 ans, jusqu'au 30 novembre 2032, le mandat du Comité, qui continuera de bénéficier du concours de son groupe d'experts.

## IV. Conclusions

44. Concernant l'application de la résolution 1540 (2004) au niveau national, le Comité continuera de dialoguer avec les huit États qui n'ont pas encore présenté leur premier rapport, et d'encourager les États qui l'ont fait à fournir un complément d'information sur la mise en œuvre de la résolution.

45. Les formations à l'intention des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004) continuent d'être utiles pour ce qui est de renforcer les capacités des responsables chargés d'en faciliter la mise en œuvre, et le Comité appuiera l'organisation de telles formations en 2023, le cas échéant.

46. Le Comité continuera de collaborer avec les États qui en font la demande afin de les aider à élaborer à titre volontaire des plans nationaux de mise en œuvre, notamment en coopération avec des entités offrant une assistance, selon les besoins.

47. Le Comité est conscient de la nécessité d'instaurer un dialogue adapté avec chaque État et de veiller à ce que les États se concertent en vue de l'application de la résolution 1540 (2004). Il encouragera le partage d'informations sur les pratiques efficaces, notamment au moyen d'examen par les pairs, et poursuivra ses échanges directs avec les États qui l'y invitent, afin d'examiner les mesures d'application et d'optimiser l'utilisation des ressources dont il dispose pour faire en sorte que les demandes d'assistance soient rapidement suivies d'effet.

48. Le Comité envisagera en outre d'organiser des activités d'information à l'intention des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, notamment des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004), afin de faire connaître les travaux du Comité visant à promouvoir l'application intégrale et effective de ladite résolution, ainsi que son dispositif d'assistance et son rôle de mise en relation.

49. En ce qui concerne la coopération internationale, le Comité continuera d'approfondir sa collaboration avec les organisations internationales et régionales à l'occasion de réunions, d'ateliers ou d'autres manifestations internationales, lors de visites de représentants à New York et dans le cadre d'échanges directs au Siège. Pour que les organisations régionales et sous-régionales appuient plus activement l'application de la résolution 1540 (2004), le Comité continuera de mener des activités d'information à l'intention de ces organisations et d'améliorer la coordination de la planification d'activités.

50. Le Comité s'emploiera à chaque occasion à tenir des réunions avec les organisations internationales spécialisées en vue d'améliorer la coopération en matière d'assistance et d'échange d'informations sur les questions techniques. En ce qui concerne les organisations régionales et sous-régionales, il continuera de développer les activités en cours et de mettre en place de nouvelles activités relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et à l'assistance dans ce domaine, en tenant compte des contextes régionaux.

51. Le Comité continuera de se coordonner et de collaborer avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ainsi qu'avec leurs experts dans le cadre de leurs mandats respectifs.

52. Le Comité continuera d'optimiser son site Web, qui constitue un élément central de ses activités de sensibilisation et une ressource précieuse pour les points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004).

53. Le Comité continuera de soutenir les activités visant à sensibiliser les parlementaires et autres décideurs de haut niveau, selon qu'il conviendra, aux obligations découlant de la résolution [1540 \(2004\)](#).

54. Le Comité continuera, le cas échéant, de faciliter le dialogue entre les États et l'industrie s'agissant de la mise en œuvre effective des exigences pertinentes arrêtées dans la résolution [1540 \(2004\)](#).

## Pièce jointe

## Activités d'information auxquelles le Comité a participé en 2022

| <i>Date</i>             | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <i>Organisation/parrainage</i>                                                                                                                                                      | <i>Lieu</i>                     |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| 31 janvier au 3 février | Cours en français sur le programme d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique de l'OMD                                                                                                                                                                                                 | OMD                                                                                                                                                                                 | Programme de formation en ligne |
| 8 et 9 février          | Atelier sur le plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution <a href="#">1540 (2004)</a>                                                                                                                                                                                                   | Gouvernement botswanais, en coopération avec le Comité, avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement et le parrainage du Gouvernement des États-Unis et de l'Union européenne | Atelier virtuel                 |
| 15 au 17 février        | Vingt-huitième Séminaire sur le contrôle des exportations en Asie                                                                                                                                                                                                                                          | Center for Information on Security Trade Control, sous l'égide des Ministères japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie et des affaires étrangères                      | Séminaire virtuel               |
| 16 et 17 mars           | Atelier sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et sur l'amélioration des cadres de sécurité et de sûreté biologiques au Suriname. | Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques                                                                                                            | Paramaribo                      |
| 21 et 22 mars           | Atelier régional de renforcement des capacités et d'élaboration de plans d'opérations sur la lutte contre le financement de la prolifération en Afrique de l'Ouest                                                                                                                                         | Secrétariat du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest                                                                             | Réunion virtuelle               |
| 22 et 23 mars           | Atelier sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'amélioration des cadres de sécurité et de sûreté biologique en République dominicaine                                                                                                                      | Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques                                                                                                            | Saint-Domingue                  |
| 5 avril                 | 13 <sup>e</sup> réunion intersessionnelle du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la non-prolifération et le désarmement                                                                                                                                                   | Gouvernements américain, sri-lankais et thaïlandais                                                                                                                                 | Réunion virtuelle               |
| 21 et 22 avril          | 22 <sup>e</sup> réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire                                                                                                                                                                                                                                 | AIEA                                                                                                                                                                                | Réunion virtuelle               |

| <i>Date</i>      | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Organisation/parrainage</i>                                                                                                                                                                   | <i>Lieu</i>       |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 11 mai           | Réunion sur le renforcement des capacités transfrontalières de contrôle et de détection des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires dans la région de l'Afrique du Nord et du Sahel (projet 55 du Conseil de l'Europe-Fronsec)    | Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne                                             | Réunion virtuelle |
| 25 et 26 mai     | Table ronde nationale pour le renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Équateur                                                                                                                           | Gouvernement équatorien et Comité, avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement                                                                                                         | Réunion virtuelle |
| 8 et 9 juin      | Réunion régionale des acteurs jouant un rôle dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) en Amérique latine et dans les Caraïbes                                                                                                                  | OEA                                                                                                                                                                                              | Réunion virtuelle |
| 6 juillet        | Formation des formateurs en lien avec le programme d'application des contrôles aux échanges de nature stratégique de l'OMD                                                                                                                               | OMD                                                                                                                                                                                              | Réunion virtuelle |
| 15 juillet       | Université d'été sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'intention de diplomates d'Amérique latine et des Caraïbes                                                                                                                     | Gouvernement mexicain, en coordination avec le James Martin Center for Non-proliferation Studies et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes | Réunion virtuelle |
| 28 juillet       | Réunion sur le renforcement des capacités transfrontalières de contrôle et de détection des substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires au Niger (projet 55 du Conseil de l'Europe-Fronsec)                                           | Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne                                             | Atelier virtuel   |
| 17 août          | Manifestation parallèle sur le contrôle à l'exportation en Afrique dans le contexte de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en marge de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires | Gouvernement letton                                                                                                                                                                              | Siège de l'ONU    |
| 5 et 6 septembre | Conférence internationale sur la promotion des contrôles aux échanges de nature stratégique par la coopération internationale                                                                                                                            | Gouvernement pakistanais                                                                                                                                                                         | Islamabad         |
| 8 septembre      | Table ronde d'experts sur la mise en œuvre des obligations en matière de contrôle à l'exportation et aux frontières découlant de la résolution                                                                                                           | South African Institute of International Affairs et Bureau des affaires de désarmement                                                                                                           | Réunion virtuelle |

| <i>Date</i>        | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                          | <i>Organisation/parrainage</i>                                                                               | <i>Lieu</i>                |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                    | 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine                                                                                                                      |                                                                                                              |                            |
| 20 et 21 septembre | Séminaire sur les armes de destruction massive, les acteurs non étatiques et le contrôle à l'exportation et sur la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et leurs effets aux niveaux national, régional et mondial. | Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA et Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires      | Buenos Aires               |
| 4 au 7 octobre     | Atelier régional visant à promouvoir l'universalisation et l'application de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement                                                           | AIEA                                                                                                         | Hanoï                      |
| 11 au 13 octobre   | Atelier régional sur les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire                                                                                                                                            | AIEA                                                                                                         | Panama                     |
| 18 et 19 octobre   | 21 <sup>e</sup> réunion d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire                                                                                                                                                  | AIEA                                                                                                         | Vienne                     |
| 25 au 28 octobre   | Manifestations spéciales du Comité contre le terrorisme sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes (déclaration vidéo de la Présidente)                              | Comité contre le terrorisme                                                                                  | Mumbai et New Delhi (Inde) |
| 2 au 4 novembre    | Huitième conférence africaine sur l'approche « Une seule santé » et la biosûreté                                                                                                                                            | Global Emerging Pathogens Treatment Consortium et Ministère fédéral nigérian de la santé                     | Lagos (Nigéria)            |
| 8 au 10 novembre   | Examen approfondi, pays d'Asie centrale et Mongolie                                                                                                                                                                         | OSCE                                                                                                         | Istanbul (Türkiye)         |
| 8 au 11 novembre   | Atelier régional visant à promouvoir l'universalisation et l'application de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement                                                           | AIEA                                                                                                         | Asunción                   |
| 14 au 16 novembre  | Examen par les pairs de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) : République dominicaine et Panama                                                                                                                    | Gouvernements dominicain et panaméen, avec le soutien du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA | Saint-Domingue             |
| 22 au 25 novembre  | Atelier national sur l'examen volontaire par Madagascar de son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004)                                                                                    | Gouvernement malgache, en coopération avec le Comité et le Bureau des affaires de désarmement                | Antananarivo               |

| <i>Date</i>       | <i>Description</i>                                                                                                                                                       | <i>Organisation/parrainage</i>                                                                   | <i>Lieu</i>     |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 6 au 8 décembre   | Table ronde nationale sur l'établissement des priorités dans le plan d'action national de la Mongolie pour la mise en œuvre de la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> | Gouvernement mongol, Bureau des affaires de désarmement et OSCE                                  | Oulan-Bator     |
| 13 et 14 décembre | Atelier sur les contrôles douaniers en lien avec la résolution <a href="#">1540 (2004)</a> du Conseil de sécurité                                                        | Académie chinoise de l'Administration des douanes (Administration générale des douanes de Chine) | Atelier virtuel |

*Abréviations* : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; OEA = Organisation des États américains ;  
 OMD = Organisation mondiale des douanes ; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.